

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 13 DÉCEMBRE 2024

N° 2024-500 DEVIS TRAITEUR SAS AU BOUT DE L'ART – MAISON BRAY LABORATOIRE – CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025 POUR LES ENTREPRISES

Nomenclature des actes : 1.7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 indiquant que la Présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2020-161 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente pour « *prendre, pour la durée du mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés [...], lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés d'un montant maximum de 500 000 €* » (point 15) ;

Considérant la cérémonie des vœux de la Présidente pour l'année 2025, prévue le mardi 14 janvier 2025, et la nécessité de commander un buffet pour les entreprises ;

Considérant la proposition financière effectuée par la SAS AU BOUT DE L'ART – Maison Bray Laboratoire ;

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de valider le devis de la SAS AU BOUT DE L'ART – Maison Bray Laboratoire pour un montant total de 2 434,80 euros H.T., soit 2 630,24 € T.T.C.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération seront inscrits au Budget 2025 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil communautaire et sera transmise en la forme légale.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 13/12/2024

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20241213-2024_500-AR



À CHANTONNAY, le 13 décembre 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET